



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

AT/CH/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media et des Communications

Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 mars 2010
2. 6123 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant :
 - 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation;
 - 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat- Désignation d'un rapporteur
3. Présentation du document européen suivant:

COM (2010) 2020
Communication de la Commission : Europe 2020, une stratégie pour une connaissance intelligente, durable et inclusive
- Rapporteur : Monsieur Lucien Thiel
4. Analyse du volet Recherche du Rapport d'activité 2009 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
5. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, M. Lucien Clement remplaçant Mme Christine Doerner, M. Jean Colombera, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Lucien Thiel

MM. Pierre Decker et Robert Kerger, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Paul Schuh, du Ministère d'Etat, Service des Médias et des Communications

Mme Christiane Huberty et Mme Anne Tescher, de l'Administration

parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Anne Brasseur, Mme Christine Doerner, M. Claude Haagen

*

Présidence : M. Lucien Thiel, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 mars 2010

Le projet de procès-verbal de la réunion du 25 mars est adopté.

2. 6123 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant : 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation; 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat

M. Marcel Oberweis est désigné comme rapporteur du projet de loi sous rubrique.

3. COM (2010) 2020 – Communication de la Commission : Europe 2020, une stratégie pour une connaissance intelligente, durable et inclusive *- Rapporteur : Monsieur Lucien Thiel*

La stratégie Europe 2020 qui succède à la stratégie de Lisbonne, doit préparer l'économie européenne pour la décennie à venir. La crise a annulé des années de progrès économique et social et révélé les faiblesses structurelles de l'économie européenne. Pour sortir de la crise, la communication identifie **trois moteurs de la croissance** : une **croissance intelligente** (promouvoir la connaissance, l'innovation, l'éducation et la société numérique), une **croissance durable** (rendre la production plus économe en ressources tout en dopant la compétitivité) et une **croissance inclusive** (renforcer la participation au marché du travail, l'acquisition de compétences et la lutte contre la pauvreté).

L'UE doit définir les progrès qu'elle souhaite avoir accomplis en 2020. Dans cette optique, la Commission propose de fixer à l'UE les **grands objectifs** suivants :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi ;
- 3 % du PIB de l'UE devraient être investis dans la R&D ;
- les objectifs dits «20/20/20» en matière de climat et d'énergie doivent être atteints ;
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené au-dessous de la barre des 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Pour réaliser ces objectifs, la Commission propose une stratégie Europe 2020 consistant en **sept initiatives phares**. La mise en œuvre de ces initiatives est une priorité commune et des mesures devront être prises à tous les niveaux: organisations européennes, Etats membres et autorités locales et régionales.

- 1) **Une Union de l'innovation** : remettre l'accent de la politique en matière de R&D et d'innovation sur les grands défis, tout en réduisant le fossé qui existe entre la science et le marché, afin de transformer en produits les inventions. Le brevet communautaire pourrait ainsi faire économiser 289 millions d'euros à nos entreprises chaque année.
- 2) **Jeunesse en mouvement** : renforcer la qualité et l'attractivité internationale du système d'enseignement supérieur européen en promouvant la mobilité des étudiants et des jeunes en début de carrière. Un exemple d'action concrète: les offres d'emplois de tous les Etats membres devraient être plus accessibles dans toute l'Europe, tandis que les qualifications et l'expérience professionnelles gagneraient à être reconnues à leur juste valeur.
- 3) **Une stratégie numérique pour l'Europe** : garantir des bénéfices économiques et sociaux durables grâce à un marché numérique unique basé sur l'Internet à très haut débit. Tous les Européens devraient avoir accès à l'Internet à haut débit d'ici 2013.
- 4) **Une Europe économe en ressources** : soutenir le passage à une économie sobre en carbone et économe en ressources. L'Europe devrait tenir ses objectifs de 2020 en matière de production et de consommation d'énergie, ainsi que d'efficacité énergétique. La facture de nos importations de pétrole et de gaz devrait ainsi diminuer de 60 milliards d'euros d'ici 2020.
- 5) **Une politique industrielle pour une croissance verte** : favoriser la compétitivité de l'assise industrielle de l'UE après la crise mondiale, promouvoir l'entrepreneuriat et développer de nouvelles compétences. Des millions de nouveaux emplois pourraient ainsi être créés.
- 6) **Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois** : créer les conditions propices à la modernisation des marchés du travail dans le but d'améliorer les taux d'emploi et de garantir la viabilité de nos modèles sociaux, à l'heure où les enfants du baby-boom prennent leur retraite.
- 7) **Une plateforme européenne contre la pauvreté** : garantir une cohésion économique, sociale et territoriale en aidant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et en leur permettant de participer activement à la société.

Les instruments européens, notamment le marché unique, les leviers financiers et les instruments de politique extérieure, seront pleinement mobilisés pour supprimer les blocages existants et mettre en œuvre les objectifs d'Europe 2020. Europe 2020 reposera sur deux piliers: une approche thématique mentionnée ci-dessus, combinant priorités et grands objectifs; et la réalisation d'un suivi par pays, afin d'aider les Etats membres à mettre en place leurs stratégies de retour à des finances publiques et à une croissance viables. Des lignes directrices intégrées seront adoptées au niveau de l'UE pour couvrir la portée des priorités et des objectifs de l'UE. Des recommandations spécifiques par pays seront adressées aux Etats membres. D'éventuels avertissements politiques pourront être adressés en cas de réponse inadéquate. L'élaboration de rapports d'évaluation dans le cadre d'Europe 2020 et du Pacte de stabilité et de croissance sera effectuée simultanément, tout en distinguant les instruments et en maintenant l'intégrité du Pacte.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

Echange de vues

- Il est utile d'analyser la stratégie Europe 2020 à la lumière du programme de travail de la Commission européenne pour 2010. Il est décidé que ce document (COM (2010) 135) sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 20 mai 2010.

- Pour chacune des sept initiatives phares de la stratégie, des objectifs sont formulés à l'échelon de la Commission européenne, d'une part, et au niveau des Etats membres, d'autre part. Or, ces objectifs sont formulés de manière tellement vague qu'il est difficile d'en dégager des actions concrètes. Il est évoqué que la Commission européenne a peut-être volontairement évité de concrétiser les actions et les mesures afin de conférer une marge de manœuvre aussi large que possible aux Etats membres. C'est ainsi que les Etats membres sont appelés à participer activement à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas perdre de vue que la stratégie de Lisbonne, à laquelle on pourrait également reprocher d'avoir formulé de grands objectifs sans préciser les moyens de les atteindre, a pourtant favorisé certaines initiatives allant dans la bonne direction.

- En matière de recherche, bon nombre d'objectifs ont été formulés dès 2000, dans le contexte de la mise en place de l'Espace européen de la recherche (EER). Cette initiative est partie du constat que seulement 8% de l'effort de recherche en Europe sont coordonnés par les programmes-cadres de recherche de l'UE, tandis que 85% des efforts relèvent de décisions nationales. En découlent inévitablement de nombreux recoupements. C'est ainsi que l'EER favorise le lancement d'initiatives en vue d'une meilleure coordination des activités et des programmes de recherche. La coordination des politiques de recherche est prise en charge au moyen de la « méthode ouverte de coordination » et par l'application de lignes directrices et recommandations à caractère volontaire.

Dans l'optique de la programmation conjointe, il serait opportun que des pays définissent des projets communs, par exemple en matière de TIC, au lieu de juxtaposer des initiatives nationales. A une petite échelle, une telle approche est d'ores et déjà appliquée par le programme INTER du Fonds National de la Recherche qui définit, de concert avec des fonds de recherche étrangers, des programmes aboutissant à des propositions de projets communs qui sont alors soumises à une évaluation commune, sans que cette façon de procéder implique toutefois une mise en commun des fonds.

4. Analyse du volet Recherche du Rapport d'activité 2009 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Présentation du volet Recherche du Rapport d'activité 2009 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Rapport d'activité 2009 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comporte deux volets dont l'un est consacré aux activités du Département de l'Enseignement supérieur et l'autre à celles du Département Recherche et Innovation. Dans sa seconde partie, conformément à l'article 24 de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la recherche et le développement technologique (R&D), le document présente de façon synthétique les activités de R&D financées par l'Etat. A noter que l'Université du Luxembourg, les Centres de Recherche Publics (CRP), le CEPS/Instead ainsi que le CVCE (Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe) sont aussi tenus de présenter à part leurs

propres rapports d'activité qui sont certes plus fouillés, mais qui paraissent avec un certain décalage dans le temps.

Les experts gouvernementaux présentent les points saillants du Rapport d'activité sous rubrique en insistant notamment sur les deux sujets suivants :

- les TIC au sein des Centres de Recherche Publics,
- les contrats de performance avec les institutions publiques de recherche.

A cet effet, il est renvoyé au document *ad hoc* annexé au présent procès-verbal (cf. annexe).

Suite à cette présentation, les membres de la Commission procèdent à un échange de vues dont il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Echange de vues

- Le Département Recherche et Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche regroupe actuellement cinq universitaires et trois agents au niveau du secrétariat.

- Le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) (cf. p. 65-70 du Rapport d'activité 2009) est un établissement public luxembourgeois. Alors qu'au début, cette initiative a été soutenue financièrement par la Commission européenne qui a également mis des documents à sa disposition, le CVCE est désormais essentiellement soutenu par l'Etat luxembourgeois.

- En matière de gouvernance sont appliqués les mêmes principes au CEPS et au CVCE qu'aux Centres de Recherche Publics, dans la mesure où l'Etat conclut des contrats de performance avec ces institutions. Les contrats de performance définissent *ex ante* un nombre limité d'objectifs à atteindre ainsi que des indicateurs de performance y relatifs. Il s'agit de critères aussi bien financiers que scientifiques (cf. p. 5 de la présentation annexée au présent procès-verbal). Notons que les résultats relatifs aux objectifs réalisés en 2008-2009 sont plutôt satisfaisants, même si, toutes proportions gardées, des progrès pourraient encore être faits en matière de brevets et de *spin-offs*, c'est-à-dire d'entreprises créées à partir d'une activité d'un Centre de Recherche Public (cf. p. 7 de la présentation annexée au présent procès-verbal). De fait, les objectifs dans ces domaines sont plus étroitement soumis à des critères de pertinence.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se garde toutefois d'imposer des sujets de recherche aux institutions publiques de recherche. Il s'attache plutôt à favoriser la concertation entre les différents acteurs et la recherche d'une certaine complémentarité des activités. C'est en vue d'un tel renforcement des efforts de synergie qu'a été mise en place la structure « 4CU » regroupant les quatre Centres de Recherche publics (y compris le CEPS) et l'Université du Luxembourg.

Il est rappelé que l'OCDE n'a pas manqué de recommander au Luxembourg d'éviter les recoupements et le double emploi en matière de recherche en définissant clairement les domaines d'activité de chaque Centre de Recherche Public. Or, pour y parvenir, deux options se sont présentées à l'Etat : procéder de façon dirigiste ou développer un modèle de gouvernance viable. C'est cette dernière option qui a été finalement retenue via le système des contrats de performance qui sont censés exercer une certaine incitation sur les institutions concernées et réduire ainsi les abus et les dérives. De fait, les recoupements ne se laissent guère empêcher par des méthodes dirigistes qui amèneraient tout au plus les institutions à changer la dénomination de certaines activités.

- C'est dans le cadre de la recherche contractuelle, prévue par les contrats de performance susmentionnés, que les institutions publiques de recherche peuvent conclure des contrats

entre autres avec des administrations publiques en vue d'effectuer des recherches répondant à des besoins précis de ces dernières.

Ainsi, la collaboration régulière du CEPS avec le STATEC s'explique par la grande expérience dont dispose le CEPS en matière de collecte de données. Ce dernier effectue en effet des études longitudinales indispensables pour pouvoir dégager des tendances pertinentes. D'une façon générale, le CEPS peut se prévaloir de nombreux contacts internationaux et constitue une véritable mine d'informations. Lorsque le STATEC passe une commande au CEPS, il signe avec ce dernier une convention de collaboration et assure le financement de la commande.

- Dans ce contexte sont soulevées des questions relatives aux principes et aux critères qui régissent la distribution des commandes des Ministères et des administrations publiques dans le cadre de la recherche contractuelle : ne serait-il pas opportun de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les commandes existantes en soumettant leur distribution à un principe comparable à celui des soumissions ?

Les experts gouvernementaux exposent qu'il existe effectivement l'idée de regrouper les projets de recherche des différents Ministères et administrations publiques au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les Ministères et administrations publiques introduiraient ainsi des programmes qu'ils entendent développer en collaboration avec une institution de recherche publique. Ces programmes seraient soumis à une évaluation par le FNR quant à leur qualité scientifique et à leur pertinence, tandis que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en assurerait la gestion à titre fiduciaire.

- Selon la procédure d'autorisation de projets par le FNR, ceux-ci sont dans un premier temps analysés par un comité d'experts dont la composition varie en fonction des sujets et des domaines concernés. Ce comité établit un rapport destiné au Conseil scientifique du FNR qui comporte des recommandations. Le Conseil scientifique analyse de son côté le projet en y appliquant des critères plus vastes qui dépassent ceux de la pure qualité scientifique (cf. : aspects novateurs, potentiel de valorisation au Luxembourg etc.). Il émet alors une recommandation au Conseil d'administration du FNR qui décide *in fine* de l'octroi des autorisations.

Cette procédure implique que dans certains domaines, les taux de réussite s'élèvent à quelque 20% seulement, alors qu'ils sont plus élevés dans d'autres.

Tout compte fait, il s'agit d'une procédure tout à fait conforme aux normes internationales.

5. Divers

- Le **Fonds national de la Recherche** a adressé une demande d'entrevue à la Commission. M. le Président propose de procéder à un échange de vues avec les représentants du FNR lors de la réunion du 20 mai 2010.

- Le **Conseil de la Publicité** du Grand-Duché de Luxembourg a également adressé une demande d'entrevue à la Commission. M. le Président suggère d'inviter prochainement cette organisation, notamment en vue de discuter de l'éthique en matière de publicité.

- M. le Président propose d'analyser la **stratégie nationale pour les réseaux à « ultra-haut » débit** (document diffusé par courrier électronique le 28 avril 2010) dans une des prochaines réunions de la Commission.

- En ce qui concerne la visite de la station spatiale à **Redu (11 mai 2010)**, il est retenu de fixer un rendez-vous supplémentaire pour le **départ : 10h30 à la place Clairefontaine**.

- Il n'y aura **pas de réunion** de la Commission le **17 juin 2010**.

- Des **réunions supplémentaires** seront fixées en fonction de la **disponibilité des avis du Conseil d'Etat** à propos du projet de loi 6113 et du projet de loi 6123, éventuellement pendant les plages du lundi à 10h30 ou du mercredi à 14h.

- Le Gouvernement déposera dans les meilleurs délais un **nouveau projet de loi** au sujet des **médias électroniques**, qui remplacera le projet de loi 5959.

- A la demande de la directrice de la Bibliothèque nationale du Luxembourg, invitée à la réunion de la Commission du 11 février 2010, le procès-verbal de la réunion précitée est modifié pour des raisons de clarté. La première phrase du dernier paragraphe de la page 8 se lira comme suit : « Les maisons d'édition avaient eu quelques hésitations quant à la diffusion des éditions de 1945 à 1950, état donné que, suite au transfert (non exclusif) de leurs droits sur l'œuvre dirigée, qui a permis la mise en ligne des éditions concernées par la Bibliothèque nationale, le contenu reste couvert par des droits d'auteur ».

Luxembourg, le 5 mai 2010

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Lucien Thiel

La Secrétaire
Anne Tescher

Annexe :

Présentation relative au volet Recherche du Rapport d'activité 2009 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les TIC au sein des centres de recherche publics

Centre de recherche public Gabriel Lippmann :

Département « Informatique, Systèmes et Collaboration »

4 grands domaines de compétence :

- Modélisation des systèmes d'information
 - Architecture des systèmes d'information
 - Génie logiciel
 - Ingénierie linguistique
- une trentaine de chercheurs, doctorants, techniciens ou stagiaires

Centre de recherche public Henri Tudor

Département « Centre d'Information par les Technologies de l'Information »

Domaines de compétences :

- Architectures TIC
 - Réseaux de communication sécurisés
 - Ingénierie informatique
 - Qualité et management des services basés sur les TIC
 - Management du capital humain basé sur les TIC
- plus de 100 ingénieurs R&D

CVCE

Département « Knowledge environments and digital libraries/ICT »

- Système de gestion des contenus dans un environnement numérique

Fondation Integrated Biobank of Luxembourg

Développement du « Information management centre », épine dorsale de la biobanque, par le CRP-Henri Tudor en partenariat avec TGen.

Installation d'une version intérimaire du progiciel de l'information management centre pour la collecte et la gestion d'échantillons.

FNR – CORE

Les TIC se trouvent représentés dans le domaine « Innovation in services ». En 2009, le domaine « multimédia » aux domaines éligibles.

Les projets suivants ont été retenus pour financement :

Innovation in Services		
Titre du projet	Chef de projet	Institution
Managing Regulatory Compliance: a Business-Centred Approach	Pierre Kelsen	University of Luxembourg
Model-Driven Validation and Verification of Resilient Software Systems	Nicolas Guelfi	University of Luxembourg
Cryptography and Information Security in the Real World	Jean-Sebastien Coron	University of Luxembourg
Energy-efficient Resource Allocation in Autonomic Cloud Computing	Pascal Bouvry	University of Luxembourg
Secure, Reliable and Trustworthy Voting Systems	Peter Ryan	University of Luxembourg
Sustainable dEvelopment of seRVices Innovation CApaBilities in Luxembourg	Pierre-Jean Barlatier	CRP-Henri Tudor

Measurement Services of Assurance Objectives	André Rifaut	CRP-Henri Tudor
Context-aware personalized mobile services in self-organized hybrid networks	Yannick Naudet	CRP-Henri Tudor
Model-driven Generation of ErgoNomic User interfaceS	Guillaume Gronier	CRP-Henri Tudor
Integrated Approaches for Logistics and Operations Management	Riad Aggoune	CRP-Henri Tudor

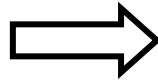
Ces projets présentent une enveloppe budgétaire de 3.3 mio €.

Les contrats de performance avec les institutions publiques de recherche

Définition ex-ante d'un nombre limité d'objectifs à atteindre ainsi que des indicateurs de performance y relatifs

**Dotation
pluriannuelle
de l'Etat**

***1^{er} contrat de
performance :
2008-2010***



- Financement tiers
 - Recettes de recherche contractuelle (avec entreprises, admin. publiques, etc.)
 - Recettes de recherche compétitive (FNR, PCRD, ...)
- Doctorants et doctorats
- Publications scientifiques
- Brevets, spin-offs, licences
- Conférences scientifiques
- Scientifiques invités
- Objectifs d'ordre structurels comme politique des RH, mise en œuvre du modèle des coûts complets

	Dotation 2008 (M€)	Dotation 2009 (M€)	Dotation 2010 (M€)	Total 2008-2010 (M€)
CRP Gabriel Lippmann	10.6	11.3	13.2	35.1
CRP Henri Tudor	17.9	18.9	20.4	57.2
CRP Santé	13.5	16.2	19.1	48.8
CEPS/Instead	7.4	8.7	9.1	25.2
Total (M€)	49.4	55.1	61.8	166.3

Résultats 2008-2009

	Contrat de performance Objectif 2008-2009	Réalisé 2008-2009
<i>Financement tiers</i>	59.5 mio. €	58.9 mio. €
<i>Nombre de publications scientifiques</i>	574	727
<i>Nombre de thèses doctorales accomplies</i>	60 (sur 2008-2010)	56 (2008+2009)
<i>Nombre de spin-offs créées*</i>	5 (sur 2008-2010)	0 (2008+2009)
Nombre de brevets déposés	8 (sur 2008-2010)	0 (2008+2009)

* 2 spin-off ont été créées début 2010

Brevets : le CRP-Santé et l'Université du Luxembourg ont déposé en 2008 et 2009 6 brevets.

Résultats 2009 en instance de validation